



Village
Saint-Célestin

510, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229-1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière du Village de Saint-Célestin, que le Conseil municipal de ladite municipalité a adopté lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 12 décembre 2022 le règlement portant le numéro 377.

RÈGLEMENT NUMÉRO 377 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Le présent règlement a pour objet d'établir le taux du droit de mutation applicable au transfert dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 13 décembre 2022.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Lamoureux, directrice générale et greffière-trésorière de du Village de Saint-Célestin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant copie de l'avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité, le 13 décembre 2022, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 décembre 2022

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
greffière-trésorière